



Auxerre, le 26 mai 2005

l'Inspecteur d'Académie

à

**Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des écoles élémentaires**

**Inspection de l'Education  
Nationale d'AUXERRE IV**

Affaire suivie par  
Dominique PEYTARD  
Philippe MITTET  
Téléphone  
03 86 72 20 57  
Fax  
03 86 51 21 30  
Mél.  
Secaux4@ac-dijon.fr  
12 bis boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

**Objet** : Mise en œuvre de la carte des langues.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la carte des langues, je vous prie de bien vouloir renseigner avec le plus grand soin possible le tableau vous concernant annexé en pièce jointe. Celui-ci prend en compte les éléments précis relatifs à votre situation et à votre collège de référence.

J'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité de retourner cette enquête pour constituer une base de référence exhaustive.

La situation des collègues nouvellement nommés dans votre école pour l'année scolaire 2005-06 fera l'objet d'un traitement départemental.

Cette enquête doit être retournée à votre inspection **pour le 7 juin** prochain avec une copie à l'attention de Madame PEYTARD, CPD LVE à l'Inspection Académique à Auxerre.

**Marcel VERANI**

**NOTA BENE :**

Pour les écoles reliées à internet : ouvrir la pièce jointe et le secteur de collège dont vous dépendez (les secteurs de collège sont affichés sur les onglets au bas de l'écran) éditez et complétez le tableau sans omettre de remplir la rubrique nom et adresse de l'école et transmettez par courrier postal ou réexpédiez le tableau complété par mail.



Les écoles non reliées à internet reçoivent un document papier.